

Règles du tirage au sort

RÈGLEMENT OFFICIEL

Enquête de satisfaction sur les produits LEGO® Education

- 1. Présentation :** Les personnes âgées d'au moins 18 ans qui travaillent dans le secteur de l'éducation peuvent participer au tirage au sort pour tenter de gagner un ou plusieurs ensembles LEGO Education pour leur établissement.
- 2.** Ce tirage au sort (le « concours ») est organisé par la société suivante : LEGO System A/S, Aastvej 1, 7190 Billund, Danemark.

En prenant part à ce concours, les participants acceptent d'en respecter le règlement officiel.
- 3. Éligibilité :** Pour prendre part à ce concours, vous devez être âgé d'au moins 18 ans, travailler dans le secteur de l'éducation et envoyer un formulaire de participation valide.
- 4.** Vous n'êtes pas autorisé à participer à ce concours si vous êtes un employé, ou bien un partenaire ou un membre de la famille proche d'un employé du Groupe LEGO, ou de toute société ou agence tierce directement liée à la création ou à la gestion de cette promotion. Les personnes qui résident au Brésil ne sont pas autorisées à participer à ce concours.
- 5. Période d'inscription :** Il s'agit d'une enquête de satisfaction à validité permanente. Aucune date de fin n'est fixée. Le tirage au sort est activé dès lors que l'enquête est lancée. Les prix seront tirés au sort tous les deux mois (après un mois pair), et les tirages seront reportés pour une période de deux mois supplémentaires si moins de 500 réponses ont été reçues depuis le dernier tirage. Le premier tirage au sort aura lieu en septembre 2017, avec au moins un prix pour 1000 participations.

Le Groupe LEGO se réserve le droit de modifier ou d'arrêter l'enquête, si nécessaire.

- 6. Comment participer :** Pendant la période d'inscription, il vous suffit d'indiquer votre adresse e-mail et votre nom dans le formulaire de l'enquête de satisfaction sur les produits LEGO Education (LEGOeducation.com/ProductFeedback).
- 7. Limite concernant le nombre de bulletins de participation :** Une seule participation par personne est autorisée sur une période de deux mois (se terminant à l'issue d'un mois pair). Si une personne soumet deux bulletins de participation au cours de ces deux mois, seul le premier sera pris en compte. Les suivants seront considérés comme non recevables.
- 8. Prix :** Le gagnant sera contacté par LEGO Education et, ensemble, ils choisiront un produit LEGO Education (d'une valeur approximative de 500 \$/450 €) parmi un éventail sélectionné par l'organisateur (dans le catalogue actuel). Le prix sera envoyé au gagnant aux frais de l'organisateur dans un délai de 45 jours après réception des documents de certification entièrement remplis le concernant, sauf indication contraire de l'organisateur. Le prix n'est pas transférable et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces. Le prix est soumis à disponibilité, et l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un autre prix de valeur égale ou supérieure.
- 9. Sélection de gagnants potentiels et chances de gagner :** Le ou les gagnants potentiels seront sélectionnés par les membres de l'équipe LEGO Education chargée de l'information et de la communication au cours d'une série de tirages au sort parmi tous les bulletins de participation éligibles. Ces tirages auront lieu à Billund, au Danemark, dans un délai de 0 à 14 jours après la fin de chaque mois pair. Par exemple, un tirage au sort peut se dérouler

entre 0 et 14 jours après la fin des mois de février et d'avril, mais pas à l'issue des mois de janvier et de mars. Les tirages au sort seront organisés tant que l'enquête de satisfaction restera ouverte. Le Groupe LEGO se réserve le droit de modifier ou d'arrêter l'enquête, si nécessaire. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation éligibles reçus, mais il y aura au moins un tirage au sort tous les 1 000 bulletins.

- 10. Réclamation du prix :** Le gagnant potentiel sera contacté via son adresse e-mail dans un délai de 7 à 14 jours après la date du tirage au sort. Les gagnants potentiels auront dix (10) jours à partir de la date de notification pour compléter et renvoyer les documents de certification les concernant. Si le gagnant potentiel est injoignable, ne réclame pas son prix dans le délai de dix (10) jours imparti suivant la notification ou ne remplit pas correctement les documents de certification requis le concernant, un nouveau gagnant potentiel sera choisi au hasard parmi tous les autres bulletins de participation valables qui ont été reçus avant la date de clôture, conformément à la procédure de sélection décrite plus haut.
- 11. Certification des gagnants potentiels :** Tous les gagnants potentiels devront remplir et renvoyer un ensemble de documents de certification les concernant, notamment (i) une déclaration d'éligibilité, (ii) une décharge de responsabilité, (iii) une décharge de publicité (sauf si la loi l'interdit) et (iv) un formulaire d'acceptation de prix. Si un gagnant potentiel est considéré comme mineur dans son pays de résidence, un parent ou un tuteur légal doit également signer les documents de certification le concernant. Les gagnants potentiels qui résident au Canada devront répondre à une question réglementaire en temps limité et sans assistance, afin de pouvoir recevoir leur prix. Après réception des documents de certification entièrement remplis et confirmation par les juges, le gagnant potentiel sera certifié comme étant le gagnant (« le gagnant »).
- 12. Confidentialité des données :** En participant à cette promotion, vous acceptez que vos données personnelles (vous n'indiquez que votre adresse e-mail et votre nom, aucune de ces informations n'étant reliée aux résultats de l'enquête de satisfaction) soient utilisées dans le cadre du présent règlement officiel et conformément à notre charte de confidentialité. Cette dernière est disponible à l'adresse <https://wwwsecure.lego.com/en-us/legal/legal-notice/privacy-policy-full?ignorereferer=true>

En prenant part à cette promotion, les participants acceptent de voir leur nom et leur ville de résidence publiés dans une liste des gagnants, communiquée au public conformément au présent règlement officiel.

Étant donné que l'enquête de satisfaction sur les produits LEGO Education requiert l'utilisation de l'outil en ligne Confront et qu'elle est gérée par l'agence de recherche Ennova, les chartes de confidentialité respectives de ces deux entités s'appliquent également.

L'entreprise chargée de la gestion de toutes les données personnelles est la suivante : LEGO System A/S, Aastvej 1, 7190 Billund, Danemark.

En prenant part au concours, vous reconnaissez avoir lu et compris la charte de confidentialité, et accepter ses conditions.

- 13. Règles supplémentaires**
- Les bulletins de participation ne seront pas renvoyés. Tous les bulletins de participation, à l'exception des images envoyées dans le cadre du concours, deviennent la propriété de l'organisateur et sont susceptibles d'être utilisés pour d'autres activités marketing.
 - Si vous faites partie des gagnants, vous acceptez le fait que l'organisateur puisse être amené à utiliser votre prénom, ainsi que votre ville ou pays de résidence, pour annoncer le gagnant de la présente promotion.
 - L'organisateur n'est pas responsable des bulletins de participation perdus, égarés, dégradés, incomplets ou illisibles ni des bulletins de participation reçus après la date limite fixée.
 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dégât, perte, blessure ou déception subie par les participants à la présente promotion, dans les limites autorisées par la loi. Rien n'exclut la responsabilité de l'organisateur en cas de décès ou de blessure résultant de sa négligence.

- Tout bulletin de participation que l'organisateur peut raisonnablement considérer comme contraire à l'esprit du présent règlement officiel ou dont la nature est injuste pour les autres participants, sera refusé et pourra entraîner l'exclusion du concours.
- La déclaration des prix gagnés et le paiement de l'ensemble des taxes applicables, frais gouvernementaux et autres dépenses résultant du prix relèvent de l'entière responsabilité du gagnant, sauf indication contraire. Nous conseillons aux gagnants de vérifier ce que cela implique en termes de taxes locales.
- Pour recevoir la liste des gagnants, veuillez envoyer un email à lego.education.survey@lego.com et nous fournir le mois du concours qui vous intéresse.
- Le présent règlement officiel est régi et interprété conformément à la législation applicable au Danemark.

LEGO est une marque déposée du Groupe LEGO. © 2016 The LEGO Group.